

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 55 (1947)
Heft: 1

Artikel: Au château d'Hauteville
Autor: Perrochon, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-43044>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au château d'Hauteville ¹

Hauteville. (Alta villa), dont le nom se lit dans le cartulaire de Lausanne, est habité depuis longtemps, comme en témoigne la tombe retrouvée d'un soldat romain, avec son collier et son bracelet de bronze, récompenses de sa valeur, affirme Levade. Cette terre fit partie de la seigneurie de Blonay. Cédée aux Savoie, elle se trouva comprise dans la dot de Louise de Savoie à l'occasion de son mariage avec François de Luxembourg en 1487. Lors de la conquête du pays de Vaud par les Bernois, les Luxembourg vendirent leurs possessions lémaniques à Dominique Robin, qui les rétrocéda aux Blonay. En 1597, ceux-ci vendirent le mas d'Hauteville à Gérôme Gignilliat, qui le passa à Abraham Dubois. Ce dernier obtint l'autorisation de constituer Hauteville en fief noble et de construire un moulin, dont une ruine, que l'on dit hantée, subsiste encore. La seigneurie devint au XVIII^e siècle propriété de César de la Mothe, puis d'Aymé Jacquelin, châtelain d'Aigle. En 1734, Jacques-Philippe d'Herwarth, fils du ministre du roi d'Angleterre auprès la Confédération suisse et d'une Graffenried, l'acquit, pour la revendre, trente ans plus tard, à Pierre-Philippe Cannac, avec tous les droits, et les devoirs, dont celui de pourvoir l'église de La Chiésaz de 9 pots de beau et bon vin blanc pour chaque cène aux fêtes de Noël, Pâques et Pentecôte. Descendant de réfugiés français, né à Vevey en 1705, le

¹ A consulter : FRÉDÉRIC GRAND D'HAUTEVILLE, *Le château d'Hauteville et la baronnie de Saint-Légier et La Chiésaz*. Genève Sadag, 1932. Hors commerce. — B. VAN MUYDEN, *Procès de Suzanne Favre et consorts contre le châtelain J.-F. Grand*. R. H. V., 1911. — W. DE CHARRIÈRE DE SÉVERY, *Eric Grand d'Hauteville*. R. H. V., 1921. — Du même, *J.-F. Grand, premier mari de la princesse de Talleyrand*. R. H. V. 1925 et *L'élection d'un juge à Lausanne*. R. H. V., 1914. — *Description des fêtes, données pour le mariage de M^{lle} Aimée d'Hauteville, le 23 octobre 1811* (par M^{me} RILLIET-HUBER, publiée par Fréd. Grand d'Hauteville). Lausanne, Spes, 1927. Hors commerce. — F.-TH. DUBOIS, *Lettres de noblesse concédées à des Vaudois*. Bâle, 1925. — *Archives d'Hauteville. Journaux de voyage*. Lausanne, Spes. 2 vol. Hors commerce.

Ce travail était écrit lorsque parut *Grandes routes et chemins écartés* (Lausanne, Rouge, 1946), où M. P. Grellet consacre un chapitre à Hauteville.

nouvel acquéreur était à la tête des coches de Lyon, entreprise fort lucrative. Il avait épousé Andrienne Huber, sœur de l'abbé Huber le diplomate, tante de Marie Huber l'écrivain, de Jean qui découpa de Voltaire des silhouettes fameuses, de François, le naturaliste aveugle.

A cette époque, il n'existait sur le mas d'Hauteville, à part le moulin et deux fermes, qu'une modeste maison. Cannac commença par l'agrandir, puis, ce petit château ne pouvant suffire à son ambition et à sa nombreuse famille, il se décida à construire. Le secrétaire baillival de Saint-Légier et châtelain Dufresne lui conseilla alors d'acheter Blonay aux Graffenried qui cherchaient à s'en défaire et de s'établir dans le castel moyen-âgeux. « Vous seriez seigneur de toute la paroisse. Vous auriez deux justices dépendant de vous et six villages... Vous vous éviteriez toute dépense et tous les désagréments de la bâtisse projetée à Hauteville. » Pierre-Philippe offrit 135 000 livres à M. de Graffenried. Les pourparlers n'aboutirent pas, et la construction d'Hauteville fut définitivement entreprise. Les plans furent demandés à un architecte de Lyon, Donat Cochet. Des artisans veveysans furent chargés de leur exécution : le maître maçon Bolle, le menuisier Schade, le serrurier Colin, le couvreur Debétaz, le charpentier Delay dit l'Empereur, le maître ferblantier Fracheboud. On ne sait à combien se monta la dépense. Quand les comptes eurent atteint 200 000 francs, Cannac les détruisit, ne voulant pas que l'on sût ce que son château lui avait coûté. Le nouvel édifice, construit sur l'emplacement de l'ancien, dont il engloba quelques parties maintenues, a fière allure. C'est un beau spécimen de château du XVIII^e à la française, et ses murs extérieurs peints à la fresque rappellent aussi l'Italie.

Pierre-Philippe avait du goût. Il planta de nombreux arbres, de majestueuses allées d'ormeaux et de peupliers, des marronniers, un verger ; il installa de nouvelles fermes. Il savait mêler l'utile à l'agréable, et dans les vasques et les étangs, des canards, armoiries vivantes de sa famille, se prélassaient, en attendant d'être rôtis et servis aux navets. Prenant à cœur son rôle de seigneur — créé baron du Saint-Empire par Joseph II, en souvenir d'un oncle tué en Serbie —, il institua le jour de la saint Philippe, des distributions aux pauvres, dont la tradition dura jusqu'en 1845. Il s'intéressait aussi à son droit de chasse, remettant au

veveysan Solier la surveillance des lièvres et des perdrix, et aussi la destruction des renards ; et il autorisait ses domestiques, son châtelain, et les propriétaires de domaines à chasser sur ses terres. Il restaurait la chapelle d'Hauteville dans l'église paroissiale, tenant peu à aller s'asseoir dans la chapelle voisine où le seigneur de Blonay avait le pas sur celui de Saint-Légier. A ses soucis de chasse et de rang au sermon, s'en mêlaient d'autres. Ainsi l'embellissement des parcs par de mythologiques beautés. Les orages décapitaient Vénus et Minerve ; un ennemi des dieux, à moins que ce ne fut un ivrogne en rébellion, brisa la statue de Bacchus.

Et, en bon père de famille, il vouait ses soins à ses dix enfants, mariant ses filles au seigneur du Grandclos, à Samuel de Tournes, au mathématicien Louis Necker de Germagny, frère du financier, et donnant bonne éducation à ses fils : Jean-Louis Cannac d'Hauteville, futur maréchal de camp et Jacques-Philippe Cannac de Saint-Légier.

A la mort de Pierre-Philippe, en 1785, Hauteville passa entre les mains de ce dernier. Comme son père d'ailleurs il ne résidait dans ce manoir que l'été, et pendant plusieurs années passait ses hivers à Lyon. C'était un homme méticuleux et excellent, mais il n'avait pas la chance paternelle. Ses finances étaient parfois peu prospères. A plusieurs reprises il prêta Hauteville à de nobles étrangers, à des Hollandais notamment, et cela contre paiement. Il fut très heureux de marier en 1800 son unique enfant, Victoire, à Daniel Grand, fils d'un riche banquier, né à Paris et qui, lui-même banquier à Amsterdam, était trésorier de France et de la cour de Suède. « Le jeune homme, constate avec joie le futur beau-père, jouit d'une fortune considérable, et l'inclination réciproque des jeunes gens rend notre satisfaction complète ». Aux nouveaux époux, M. de Saint-Légier céda ses terres ; il se retira à Vevey, tout en prodiguant à sa fille de précieux conseils sur l'art de recevoir et sur ce qu'on appelait alors la civilité puérile et honnête. Ainsi dans une lettre enjouée : « Je préfère, ma chère enfant, de te donner par écrit plutôt que de bouche, quelques avis que ma qualité de bon père m'engage à te donner, autant que le désir que j'ai que tu donnes une idée avantageuse de toi dans le monde où tu vas jouer un rôle différent de celui sous lequel tu as paru jusqu'à présent. Je vois qu'il n'y a que moi qui aie voca-

tion pour te dire des vérités qui peuvent t'être utiles et que je me permets pour la dernière fois avec la résolution de me borner à l'avenir à la qualité de spectateur très peu important, puisqu'aussitôt que mon établissement à Vevey sera formé, tu sais que mon goût me portera à me tenir à une distance respectueuse des plaisirs de la jeunesse. Mais avant d'entrer en matière, il faut que je te fasse part d'une lettre tombée sans doute de la poche de quelque domestique qui la portait à la poste. Je l'ai ramassée, ouverte indiscretement, et après en avoir pris copie, j'ai cru devoir la supprimer pour qu'elle ne parvînt pas à son adresse. Voici la lettre :

» Je continue, ma chère amie, mon journal. Je t'ai rendu un
» compte fidèle de toutes les assemblées de Vevey et des beaux
» goûters multipliés qu'on y sert, qui ne le cèdent point en élé-
» gance aux nôtres... Je vais maintenant satisfaire ta curiosité
» sur le compte de M^{me} d'Hauteville dont je suis très contente, de
» même que de son mari. Ils me paraissent sans façon, très aisés
» à vivre, et je crois qu'ils seront pour nous des voisins d'un
» commerce très agréable ; il faut pourtant que je te dise qu'elle
» n'a point répondu dans ses manières et son usage du monde à
» l'idée que je m'étais faite d'une femme de vingt-cinq ans,
» élevée en France et par une mère française (une Tassin de
» Paris) ayant vécu dès son enfance dans la meilleure compagnie,
» et ayant l'expérience de cinq ans de mariage.

» Ils vinrent samedi au soir nous faire visite et ne nous ayant
» pas trouvés, ils dirent au domestique qui les reçut qu'ils res-
» teraient le lendemain chez eux et que si nous n'avions rien de
» mieux à faire, nous leur ferions plaisir de venir prendre le thé
» familièrement chez eux. Nous eûmes l'occasion de leur faire
» savoir une heure après que nous nous rendrions avec grand
» plaisir à leur invitation.

» Nous y voilà donc et nous y trouvons avec deux dames
» genevoises émigrées qui paraissaient connaître aussi peu que
» moi le beau château d'Hauteville. Croirais-tu que pour cette
» compagnie, jointe à celle de trois ou quatre hommes, on n'a
» servi exactement que du thé et un petit plat de biscuits très
» rassis sans autre accompagnement qu'un verre de sirop de
» capillaire à quelqu'un qui en a demandé, et que de toute la
» soirée on ne nous a offert ni fruit ni aucune espèce de rafraî-

» chissement. Cette famine contraste avec l'abondance et la
» profusion des goûters de la ville et la somptueuse élégance du
» château que je n'en reviens pas... »

Et la correspondante fictive se plaint que le souper fût bien court : « un quart d'heure » ; que vers dix heures l'hôtesse ne fît rien pour retenir ses visiteurs. Et M. de Saint-Légier conclut : « Cette lettre, ma chère enfant, dit à peu près tout ce que j'avais à te dire pour t'engager à t'occuper d'une manière plus suivie de tous les détails de ton ménage. Tu as des domestiques de bonne volonté, mais à qui il faut tout dire jusqu'à ce que tu les aies formés et qu'ils connaissent tes intentions sur les principaux objets ; je t'invite aussi à t'occuper avec plus d'attention des personnes qui te rendront visite pour rendre à chacun les égards qu'ils sont en droit d'attendre et répondre à leurs avances et leurs politesses. Je t'avoue que j'appréhende beaucoup pour toi les observations du colonel de Blonay (Jean-Rodolphe, seigneur de La Tour-de-Peilz et lieutenant-colonel de milices, 1731-1818) sur la mesquinerie de ton goûter qui l'aura choqué autant que moi.

» Et je finis mon rabâchage en t'embrassant bien tendrement. »

Victoire tint compte des remarques paternelles, et son règne fut pour Hauteville une époque brillante. Jeunes et accueillants, les nouveaux seigneurs firent de leur résidence le centre de la vie de société de la contrée. Des dîners (plus de biscuits rassis ni de sirop de capillaire), des bals, des soirées théâtrales. Aux sons d'un orgue de Barbarie acheté à Paris, on danse polonaises et mazurkas. Les villageois n'étaient pas oubliés. Sous les ombrages, on organise pour eux des jeux, on monte un carrousel, dont les chevaux et le tigre existent encore, mais n'ont pas échappé aux infirmités de l'âge. Daniel et Victoire étaient vraiment populaires ; et cela explique, qu'à part la perte des droits féodaux, leur seigneurie ne souffrit guère de la période révolutionnaire. Quand, le 28 janvier 1798, la Commission provisoire de surveillance de Vevey pria le citoyen Grand et le citoyen jardinier de laisser choisir dans le bois d'Hauteville un peuplier pour en faire un arbre de la liberté, on livra l'arbre aux citoyens Guex, boursier, Burnat, secrétaire et J.-J. Ruchonnet, qui le plantèrent sur la place du Marché. Dévoués à leur maître, les habitants de Saint-Légier et de la Chiésaz montèrent la garde à

Hauteville par groupes de quatre ou de cinq, pendant les semaines critiques. Lors de l'arrivée des Français, le général Pigeon établit son quartier général au château avec quatre canons, et « s'y comporta fort bien ».

La tourmente passée sans trop de heurts, la vie reprit. Sous la direction de Daniel Grand, le château subit de nombreuses transformations intérieures, que le goût de l'Empire influença. Les serres, l'écurie, le parc étaient l'objet de sa sollicitude. Le temple date de ce moment. Ce fut toute une entreprise. On demanda des avis de tous côtés. Celui de Bessinges fut le modèle. On hésita : serait-il en marbre ou en bois peint ? et de quelle couleur ? Pressentant peut-être quelle célébrité vaudrait à cette contrée l'industrie que François-Louis Cailler allait établir à Vevey, on pensa que le temple serait chocolat. Enfin le marbrier Doret fut chargé de construire en grès de Genève un temple circulaire d'ordre ionique antique. C'était en 1814. Une statue de Bacchus, qui devait garnir le centre, ne vint jamais.

Daniel s'intéressait aussi aux réalisations pratiques ; il agrandit le domaine, fit venir de Souabe et d'Espagne des mérinos, planta des mûriers pour l'élevage de vers à soie ; son jardinier se distingua dans la confection de sucre d'érable au point de recevoir les félicitations du maître sucrier Dufour. Ce qui ne l'empêchait pas de vouer ses soins aux fleurs des parterres. Victoire voulait que sous ses fenêtres, il y eut des violettes mêlées au gazon, des massifs de pensées ; et elle avait une prédilection pour le jasmin et le réséda dont elle aimait à percevoir le parfum discret, quand elle jouait de la harpe ou faisait de la tapisserie. Lorsque l'impératrice Joséphine vint à Hauteville, on lui offrit un bouquet de ces fleurs « les plus fines ». Et dans cette existence mondaine et agreste, tous les événements habituels, même l'apparition d'un monstre, qui n'était point un Valaisan mystérieux, mais un loup dans l'hiver de 1808.

C'était d'ailleurs une maison bien réglée. La lettre de M. de Saint-Légier nous a déjà montré combien les traditions de la maison étaient établies et dans quelle direction elles devaient être maintenues. Nous avons d'autres preuves de cette précision dans les moindres détails. Ainsi le contrat du jardinier, en treize articles, pourrait nous en apprendre long. Dans une convention faite pour neuf ans mais sous la « repentie de trois en trois ans

réci-proque », tous les devoirs du jardinier sont énumérés : l'entretien des jardins, des allées, le soin des arbres, et de la cour. Il entretiendra les parterres garnis de fleurs de chaque saison et les potagers de bons légumes ; il remplacera les arbres péris, mais aux frais de M. le baron, à qui appartiendront tous les produits. Si le baron fournit le fumier, il entend jouir aussi de la récolte de ses vignes. Le jardinier sera concierge, et quand le maître est absent logera au château ; M. le baron revenu, il retournera à la ferme et se servira alors de son linge de lit et de table et non plus de celui du manoir. Il entretiendra un chien de garde, que M. d'Hauteville lui procurera, et qui passera la nuit dans la cour et sera attaché pendant le jour, et il touchera 5 francs par mois pour l'entretien de ce Cerbère, quand le château n'est pas habité. Les étangs seront également de son ressort ; et pour un travail fidèle et exact, il touchera un salaire annuel de 400 francs de 10 batz pour toutes choses.

Les domestiques eux-mêmes subissaient l'influence de cet ordre minutieux. Un valet de chambre, Pascal dit Julien, notait vers 1800 le programme détaillé de son labeur quotidien et rien n'est oublié : ni les parquets à frotter une fois par semaine, les meubles à taper les jours où l'on ne faisait pas les corridors, le lavage des vitres quand elles en avaient besoin et si personne n'était en visite ; pour les souliers, ne pas oublier de commencer par ceux des personnes « que l'on devait entrer le premier dans leur chambre », et si possible commencer le soir pour avancer le travail du matin. Les repas n'étaient pas omis d'ailleurs. Après les souliers et avant de se mettre aux lampes, on mangeait la soupe. Entre les chambres et l'argenterie, on allait faire les dix heures. Avant de mettre en ordre les services du dîner, on fermait à clef la salle à manger et on se mettait à table à la cuisine.

A cette époque, en 1811, eut lieu le mariage de la fille de Daniel et de Victoire avec son cousin Eric Grand, fils de Jean-François-Paul Grand de Valency et de Marie Labhard de Glarisseg, conseiller de légation et filleul du baron de Staël, le mari de celle que Rosalie de Constant appelait la « trop célèbre ». Les festivités durèrent six jours. M^{me} Robert Rilliet, née Catherine Huber, cousine de M^{me} d'Hauteville, en a narré avec émotion et poésie les péripéties. Camarade de jeu de Germaine Necker et intime de toute la vie de l'auteur de *Corinne*, M^{me} Rilliet eut à

Paris et à Genève une double activité philanthropique et mondaine remarquable. Ses grands yeux noirs et sa grâce de papillon charmaient. Elle parlait avec un apprêt précieux, peut-être, et Benjamin Constant assurait qu'elle « a toutes les vertus qu'elle affecte ». Elle écrivait d'un style ferme et clair des manuscrits dont elle remplissait ses tiroirs, et que sa modestie ou son bon sens l'empêcha de publier.

Le 23 octobre, jour anniversaire du mariage des parents d'Aimée, avait été choisi pour la célébration de celui d'Aimée. Ce 23 étant, en 1811, un mercredi, on commença les festivités le dimanche, en accueillant la parenté et les amis : les Scherrer du Grandclos, descendants des Scherrer agents de change et fabricants de toiles à Lyon, des de la Rive, de Tournes, Sarrasin-Rigaud, Braun, Rilliet, Bergier, Kunkler, tous parents. A ceux-ci se joignaient M^{lle} Choisy, ancienne institutrice d'Aimée, Mary Chavannes son amie (fille du pasteur César Chavannes et future épouse du professeur César Dufournet), de Watteville, ami de noces, des Graffenried, des Tronchin de Lavigny, et David Levade, ancien pasteur à Londres et à Amsterdam, professeur à l'Académie, qui devait bénir les nouveaux époux. De Vevey, de Lausanne, de tous les châteaux des alentours, des hôtes accouraient, y compris une vingtaine de camarades de l'époux, logés dans une auberge veveysanne. Et ce premier dimanche, le parc fut ouvert à la jeunesse des villages, et M. d'Hauteville mena le bal en valsant de tout son cœur. Le soir, au château, bal et souper. Le lundi fut réservé aux présents. On était en famille, soit une quarantaine de personnes, et après un spectacle, imaginé et joué par les Braun, on offrit les cadeaux de circonstance et chacun en reçut à son tour des maîtres de céans autour d'un grand sapin illuminé. Le mardi, bal masqué. M. Scherrer, du Grandclos, en Messenger boiteux, obtint un succès flatteur. M^{me} d'Hauteville était en bergère, sa fille portait un domino blanc et Eric en Céladon avait une veste de taffetas rose. On changea de costumes plus d'une fois au cours du bal. Des Seigneux, des Hermenches et des Blonay se distinguaient en paysans, en Espagnols ou en Bohémiens ; un Couvreu se transformait en Petit Savoyard. Le mercredi, trente coups de canon dont l'écho des montagnes répétait le son, annonça le grand jour. L'air de *Cendrillon* : « Il n'est point de plaisir, de bonheur sans

l'amour », accompagna la collation. Un cortège précédé de soldats à cheval se dirigea vers l'église paroissiale. Comme une vestale au moment du sacrifice, Aimée vêtue de blanc et couronnée de fleurs d'oranger, offrait le spectacle d'un visage virginal que les larmes de l'émotion paraient encore. Le temps était radieux. Les villageois faisaient la haie, et on allait au pas pour mieux jouir de la vue des prairies, des cimes couvertes de neiges éternelles, et du lac superbe. L'entrée à l'église se fit au son des cloches et des tambours. Le temple était plein, et le bruit assez fort. Le silence eut quelque peine à s'établir à la lecture de la liturgie. Eric, en uniforme d'aide de camp, contemplait sa pâle et timide Aimée, qui l'occupait si entièrement, que de l'église, du ministre et de la foule, il ne voyait rien, n'entendait rien.

Et, continue M^{me} Rilliet : « Si on lui demandait ce qu'il a promis ce jour-là devant les hommes, il ne se souviendrait que des paroles d'amour que sa bouche prononce à tous les instants de sa vie ». Devant le château, les enfants de la suite firent leurs compliments en présentant leurs bouquets ; de jeunes villageoises dansèrent des ballets rustiques, puis la milice défila. Les invités se mirent à table à la salle à manger et dans le grand corridor. M. Levade bénit le repas et sa prière répandit sur ce moment heureux une sérénité d'âme qui ne nuisait pas à la gaieté du festin. Le dîner fut superbe. De nombreux discours le suivirent, ponctués d'applaudissements et de coups de canon, et chacun y alla de sa chanson. Pendant ce temps, deux à trois mille personnes, venues de Vevey et des environs, se livraient dans les jardins au plaisir du carrousel ou des escarpolettes et dégustaient des gâteaux et des boissons rafraîchissantes. Vers quatre heures, la noble société se mêla au bon peuple, les dames sans châles et les messieurs sans chapeau. Le soir, on admira un coucher de soleil rayonnant, et on vit un ballon s'élever doucement au-dessus des fameux rochers de Meillerie. Les domestiques eurent leur souper au cours duquel ils portèrent des santés enthousiastes, mais sans confusion ni discorde. Puis des illuminations, et des feux d'artifices donnèrent un aspect féerique et partout des transparents célébraient Victoire et Aimée. On dansa des gavottes, et on soupa de bon appétit. Et la châtelaine de Blonay invita pour le lendemain l'honorable société. Le jeudi, tandis que les jeunes époux et leurs pères et mères se

reposaient, leurs hôtes étaient à Blonay, où dans le castel, la dame si jolie (il s'agit de la seconde femme de Jean-Henri de Blonay qui venait de racheter le château, en 1810, Juliette née Polier, nièce de M^{me} de Montolieu) offrit un déjeuner dinatoire. De retour à Hauteville, on soupa et on s'amusa sans dépasser les bornes du bon goût et des convenances. Au goûter du vendredi, toute la société de la contrée accourut applaudir Eric et Aimée jouant le *Secret du ménage*, et un vaudeville, où deux habitants d'une comète se disputaient la même jeune fille ; le père ne voulait l'accorder qu'à celui qui découvrirait sur une planète un mariage parfaitement assorti. A grand renfort de télescope, l'un finit par discerner sur la terre, ce couple heureux ; il en découvre même deux : l'un de tout jeunes mariés et l'autre de moins jeunes ; et bien entendu à Hauteville. Le samedi fut jour de repos. On se sépara de plusieurs amis, et la pluie tomba torrentielle. Les fêtes reprirent le dimanche, réservé aux autorités, aux fermiers, à la milice et aux jeunes filles. La municipalité de Saint-Légier dîna dans l'orangerie, et les fermiers aussi. Chacun était gai mais sans excès, malgré les flots de bon vin et les liqueurs que M. d'Hauteville servait lui-même. Dans l'après-midi, quatre-vingts miliciens, donnant le bras à leur femme ou leur fiancée en blanc et pourvue de bouquets, apparurent et défilèrent dans l'avenue. Les châtelains ouvrirent le bal. Le premier magistrat du village entonna d'une voix émue un chant dont ses administrés reprenaient le refrain en chœur : « Mes chers amis, cessons de boire — Que chacun chante une chanson — Publiions partout le mérite et la gloire — Des dignes maîtres de cette maison... Pour finir cette aimable fête — Prenons tous le verre à la main — Que chacun de nous le jure et le proteste — Que s'ils le veulent nous reviendrons demain. » On dansa des rondes, dont celle qui avait été exécutée vingt et un ans auparavant, lors du mariage de Daniel et de Victoire. M^{me} Rilliet conclut : « Ce ne fut que très avant dans la nuit lorsque les musiciens, fatigués d'avoir joué douze heures de suite, ne purent y résister, que chacun s'en alla, emportant dans sa maison du bonheur pour bien longtemps. » Et plus d'un fredonnait les couplets de M^{me} Sarasin-Arthaud : « Nous chérissons cette famille — On vous dira partout ici — Que si la fille est très gentille — Sa mère l'est tout de même aussi. — Voyez le père

ou bien le gendre — Vous ne saurez lequel choisir — Du père on ferait bien son gendre — La mère est jolie à ravir. »

Depuis, plusieurs générations se sont succédé à Hauteville. A l'époque des Fêtes des vigneron, le château hébergea, comme lors des noces d'Aimée, de nombreux hôtes. Plus d'une fois on renoua la tradition théâtrale. Lors de la visite du prince Alexandre de Prusse, la comtesse de Zepellin fut l'étoile de la troupe. Vers 1921 encore, les décors d'Audibert et les costumes XVIII^e siècle permirent d'interpréter dans un cadre authentique des saynètes de Florian et de Vigée-Lebrun, et un proverbe de Samuel de Constant : « Le médecin suisse allemand », dont les Sévery ont publié des fragments dans la *Vie de société au XVIII^e siècle*. Ce médecin était le fameux Schuppach qui, dans sa pharmacie de Langnau, accueillait tous les malades que la médecine officielle n'était point parvenue à guérir ou à tuer.

Hauteville n'est pas qu'une très belle demeure, mais le symbole dans ses proportions équilibrées, dans son charme architectural, majestueux et simple qui ne dépare pas le site naturel, de tout un esprit à la fois vaudois, helvétique et cosmopolite, le signe de toute une famille qui vécut dans cette tradition et l'illustra.

Cette tradition vaudoise et cosmopolite est ancienne chez les Grand, bourgeois de Vuillerens, et depuis 1649, de Lausanne. Ils ont eu le goût des alliances étrangères et concilié l'attachement au pays avec les exigences des carrières au dehors, dans le commerce, la banque et le métier des armes. Et cela avant que Daniel, trésorier de tant de rois, fût aussi député au Grand Conseil de son canton et syndic de Saint-Légier, qu'Eric, membre du Club diplomatique de Paris, fût juge au Tribunal de Vevey, que Paul, grenadier à Naples, fût colonel fédéral et municipal lausannois, passant des barricades italiennes à l'occupation de Porrentruy, et qu'Hauteville eût des châtelaines venues de France, du Wurtemberg ou d'Amérique.

Au XVIII^e siècle, Jean-François, qui est l'ancêtre direct des Grand d'Hauteville, de Valency et d'Esnon, avait, avant d'être juge à Lausanne, châtelain d'Ecublens et propriétaire à la rue de Bourg d'un immeuble dit du Lion d'or (vis-à-vis de l'auberge fameuse de ce nom où descendirent des empereurs, des rois et des princes innombrables, y compris ce prince des

gastronomes qu'était Brillat-Savarin), avait débuté au service des Provinces-Unies. Ses relations avec l'étranger lui valurent indirectement un long procès de chantage, qui dura quinze ans et se déroula devant quatre instances successives, et qui est un exemple remarquable des expédients que fournissait la procédure du temps aux plaideurs de mauvaise foi et désireux de lasser la partie adverse. Ce procès lui avait été intenté par une Suzanne Favre, qui avait été sa servante, au sujet d'un chimérique héritage qu'elle croyait avoir fait d'un oncle mort à Batavia. Il s'agissait de plus de deux millions. Grand avait offert à l'héritière supposée de s'enquérir par des amis qu'il avait en Hollande de l'existence de ce legs. La réponse tarda par suite de la négligence du correspondant de Grand, et d'une lettre qui ne partit jamais de Maestricht, parce que insuffisamment adressée : le nom de Lausanne n'était pas suivi de Suisse, et les employés hollandais ignoraient où pouvait être ce Lausanne. La servante, déçue de ne pas voir arriver ses millions, accusa son maître de les avoir détournés avec la connivence des directeurs de la Compagnie des Indes orientales, et d'avoir établi ses enfants et développé avec l'argent volé son commerce d'étoffes, de porcelaine et de denrées coloniales. Suzanne, femme de ressources, parcourut la Hollande, trouva de nombreux appuis, mena avec un sens stratégique admirable ses nombreuses attaques. Des avocats retors lui fournirent des arguments, et comme LL. EE., dans un souci évident d'impartialité, prenaient volontiers le parti des petits, le châtelain ne parvint à prouver son innocence qu'avec peine et après de longs procès. Et après avoir accusé tous ceux qui l'avaient aidée, et LL. EE. et le gouvernement hollandais, Suzanne fut condamnée aux frais de la cause, à être enfermée dans la chambre des fileuses de l'hôpital et à être contrainte au travail, et la même année, pour lui témoigner leur confiance, les Deux Cents élurent Grand juge de la ville, charge qu'il quitta à quatre-vingt-quatre ans pour raison d'âge. Les conseils alors lui accordèrent de conserver la jouissance de sa pension sa vie durant.

Des neuf enfants que le juge Grand eut de Marguerite Bergier, son épouse, un fils passant du militaire à la théologie devint outre-Manche ministre anglican ; un autre fit naufrage en allant en Amérique. Deux firent des carrières particulièrement bril-

lantes. Georges, major de milices à Lausanne, fut banquier à Amsterdam, anobli par Louis XVI, baron d'Esnon, député de la noblesse aux Etats généraux ; Rodolphe-Ferdinand, ami de Franklin et banquier à Paris, fut chargé de négociations importantes. Sa banque fut substituée à Beaumarchais comme agent auprès des députés américains, et il fit passer une grande partie des fonds que la France envoya pour subsidier la guerre de l'Indépendance. Un des fondateurs de la Banque d'escompte, qui devint la Banque de France, il sauva cette maison pendant une crise financière qui aurait pu l'obliger à suspendre ses paiements. Il réduisit à un seul le nombre des caissiers, et lui fit compter un à un, au lieu de les peser, les écus, donnant aux espèces le temps d'arriver et à la confiance celui de renaître. L'un des fils de cet ingénieux financier fut Daniel Grand d'Hauteville. Un autre lui succéda dans ses fonctions d'administrateur à Paris et, anobli par Louis XVIII, fut propriétaire à Lausanne de Valency. Il fut aussi bourgeois de Steffisbourg bien avant que ce charmant village oberlandais eût acquis grâce à Gilles la réputation que l'on sait.

Il y eut encore ce Jacques Grand, frère du juge, qui réussit dans sa carrière commerciale et revint d'Angleterre vivre sur les rives du Flon. Gibbon fut souvent, au cours de son séjour de 1764, l'hôte de Georges et de Jacques Grand. Il les mentionne fréquemment dans son *Journal*. Il appréciait le charme de la maison de Saint-Laurent, où chez les Georges Grand la chère était excellente. Il jugeait Georges : bon homme, un peu fier et brusque, mais vrai, naturel et prêt à rendre service. Ses talents militaires l'impressionnaient. « Quoique n'ayant jamais servi, c'est un des meilleurs majors que j'ai vu. Le goût et le talent lui ont tenu lieu d'expérience. » Il estimait la Société du printemps, dont les demoiselles Grand étaient des membres zélées, d'une frivolité un peu puérile, et leurs jeux trop innocents sans doute. Il vantait M^{me} Grand, née Lalouet : « M^{me} Grand, qui a du goût, avait construit un fort joli théâtre dans une chambre de sa maison. Toute cette famille a des talents, et c'était un coup d'œil singulier de voir cinq frères et sœurs qui ont mérité des applaudissements au même spectacle. » Il s'agissait d'une comédie de Favart : Soliman II où une jeune Française réforme le sérail du sultan. L'opinion de Gibbon sur

Jacques Grand est moins flatteuse. Il était jaloux de son appétit à table et de sa chance au jeu, et il méprisait sa corpulence, et pourtant son embonpoint précoce aurait dû l'avertir que le martyre de l'obèse lui était aussi réservé. « J'ai dîné chez Jacques Grand le banquier. C'était un repas de la nation. (C'est-à-dire que tous les Anglais séjournant à Lausanne étaient invités.) Et l'on nous régala parfaitement. Jacques est un gros cochon, qui ne connaît d'autre plaisir que la bonne chère, d'autre mérite que l'argent ni d'autre science que celle de l'acquérir. Il la possède fort bien, cette science, puisqu'il a su d'un garçon de cabaret s'élever au rang d'un bon commerçant anglais, et se retirer ensuite dans sa patrie avec des biens considérables. Sa femme (qui était anglaise) a du mérite, mais la sécheresse naturelle de son caractère, aigrie par son mécontentement actuel contre ce pays la rendent assez déplaisante. »

Au cours du XIX^e siècle et à l'époque contemporaine, des Grand d'Hauteville, d'Esnon ou de Valency ont servi sous les drapeaux de Naples, des Etats-Unis, d'Allemagne et de France. Plusieurs sont tombés dans les guerres de notre siècle. D'autres ont au service de la Croix-Rouge mis leurs traditions helvétiques et cosmopolites.

Cette vocation des relations étrangères et des voyages a conduit certains d'entre eux à des aventures, dont une appartient à l'histoire romanesque. Un des fils de Jacques, le commerçant heureux, et de M^{me} Grand l'Anglaise, Georges-François, après un apprentissage de commerce à Londres, partit pour Calcutta. Il y devint capitaine, et s'éprit d'une créole, fille d'un officier de marine et vieillard respectable. La belle avait quinze ans. Le mariage n'aurait pas été plus malheureux que d'autres si un jeune Anglais, élégant et spirituel, n'avait séduit la charmante Indienne. Prévenu, Grand voulut pourfendre de son sabre le coupable ; mais ses domestiques l'avaient laissé échapper et n'avaient retenu qu'un innocent comparse... qu'il fallut relâcher. Il y eut procès... Le séducteur paya 5000 livres au mari berné comme dommage-intérêt. Celui-ci dut selon la formule se déclarer « pleinement satisfait, content et payé » ; il consacra le prix de l'adultère à la culture de l'indigo. L'épouse volage partit avec son amant, qui bientôt l'abandonna. Après plus d'un intermède, elle devint la compagne de M. de Talley-

rand, ex-évêque d'Autun sécularisé, qui poursuivait sa sinueuse carrière diplomatique, servant tous les régimes sans s'attacher à aucun. De compagne, elle passa au rang d'épouse sur l'ordre de Bonaparte, qui, dit Chateaubriand, « attacha l'épousée à son mari comme un écriteau ». Pardonnant à son premier mari le mal qu'elle lui avait fait, elle obtint de Talleyrand qu'il le fît pourvoir d'un emploi au Cap de Bonne-Espérance. La princesse fut l'une des beautés de l'Empire, comme M^{me} Récamier ou M^{me} Tallien. Ses boucles blondes, son sourire indolent, sa prestance éblouissaient. Son front avait « la suavité d'un lys, pur et calme comme celui d'un enfant », dit un de ses mémorialistes. Théophile de Cazenove, un Lausannois qui fut secrétaire de Talleyrand, estime qu'« il est écrit sur son front bêtise et vanité » ; ce qui est moins poétique, mais prouve que la frontologie, comme beaucoup d'autres sciences, est sujette aux interprétations les plus diverses. Les pataquès de M^{me} de Talleyrand furent aussi célèbres que sa beauté. Elle aimait à rappeler son origine orientale : « Je suis d'Inde ». Et personne ne la contredisait. A un illustre voyageur, sir Robinson, qu'elle prit pour Robinson Crusoé, elle demanda des nouvelles du fidèle Vendredi. Lors d'une lecture par Lemercier d'un de ses drames, l'auteur ayant spécifié que la scène se passait à Lyon : La scène est à Lyon. « Comment, s'écria-t-elle, c'est la Saône qui passe à Lyon. » Son mari se jeta dans des explications subtiles, qu'elle compliqua en remarquant comprendre fort bien que Seine et Saône étaient deux prononciations du même nom. Ayant haute opinion de sa situation, elle apostrophait sa dame de compagnie, une comtesse de l'ancienne cour, qui devait la suivre à cinq pas, et se rapprochait trop : « Vous me perdez le respect ». Parfois elle ne manquait pas de vivacité dans la répartie. Au Premier consul qui lui exprimait l'espoir que la conduite de la citoyenne Talleyrand ferait oublier les légèretés de M^{me} Grand, elle répondit que sous ce rapport, elle n'aurait qu'à suivre l'exemple de la citoyenne Bonaparte. L'union des Talleyrand dura jusqu'au Congrès de Vienne. Moyennant une rente de 600 000 francs, elle consentit alors à vivre en Angleterre, puis elle vécut à l'écart, à Paris. A la nouvelle de sa mort, en 1835, le prince de Bénévent constata simplement : « Voilà qui simplifie ma situation ». La belle créole vint-elle à Hauteville,

je l'ignore. La famille de son premier mari fut toujours en rapport avec elle, et recourut à son influence, notamment pour sauver un parent prisonnier. Quand elle épousa Talleyrand, Daniel Grand d'Hauteville la complimenta. Elle répondit aimablement : « Les vœux que vous faites pour mon bonheur se réalisent chaque jour davantage », et tout en se réjouissant que Aimée, « ce cher trésor », se soit remise d'une grave maladie, elle envoyait à M^{me} d'Hauteville ses meilleurs souvenirs.

Quant au prince lui-même, il rencontra sans doute à Paris Henri Grand, baron d'Esnon, anobli par Louis XVIII, cet Henri Grand qui offrit un soir à Lausanne, à Madame de Staël, un bal à nul autre pareil. Mais les plus sûrs rapports de Talleyrand avec cette contrée sont d'avoir été parmi les premiers clients du chocolat Cailler.

De tout ce monde cosmopolite et helvétique, Hauteville contient des traces. Un Grand en dragon bernois y voisine avec un Grand en général français. Au beau portrait d'Aimée, d'autres de châtelaines suisses ou étrangères font escorte. Des Houdon, des Liotard, des Moreau se mêlent aux Aberli et aux Freudenberg. Les bustes de Rousseau et de Voltaire, les effigies de Sully ou d'Henri IV disent les admirations de naguère. Mains objets rappellent les fastes d'autrefois et les étapes des générations successives, sont témoins d'une longue fidélité à la demeure ancestrale et du goût de ses propriétaires. Le tout constitue un ensemble unique dans notre pays, sans oublier le parc aux frondaisons splendides qui contribue à l'harmonieuse impression qui se dégage d'Hauteville, impression dont les incertitudes de notre époque font mieux apprécier encore la rare et bienfaisante vertu.

HENRI PERROCHON.
